

**Jeudi 03 Avril à 19h**

**Syndicat  
Architectes  
Rhône Métropole**

**5 av. de Birmingham**

# **Apéros'Pro du SAR! #9**

## **L'ARCHITECTE CONSEIL**

### **Accompagner et éclairer les porteurs de projet**

La loi du 3 janvier 1977 a consacré l'architecture comme une expression de la culture, affirmant que la **création architecturale, la qualité des constructions, leur intégration harmonieuse dans l'environnement, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que la préservation du patrimoine, sont d'intérêt public.**

En tant que **garants de la qualité architecturale**, les architectes ont bénéficié, grâce à cette loi, d'une protection partielle de leur exercice professionnel. Les collectivités locales, également impliquées dans la création architecturale par le biais des autorisations d'urbanisme, s'appuient sur l'article R111-27 du Code de l'Urbanisme pour solliciter les conseils des CAUE ou directement ceux des architectes-conseils dans leur décisions.

Des séances parfois mal perçues par nos confrères, alors que le rôle de conseil joue un rôle crucial dans la **défense d'une qualité architecturale souhaitée par tous**. Nous vous proposons de mieux comprendre le rôle de l'architecte-conseil, sa mission et son fonctionnement, afin d'apprendre ensemble à faire évoluer nos pratiques.

#### **Introduction sur la mission de l'Architecte Conseil**

Echanges autour de **Sébastien SPERTO** - Directeur du CAUE Rhône Métropole, **Eric SAINERO**, Architecte Conseil pour le secteur Est de la Metropole de Lyon et la Ville de Chambéry, **Matthieu CAMBUZAT**, Architecte Conseil pour le CAUE de Haute-Savoie et **Nelly NEBOUT KIZILTAS**, architecte conseil pour la Ville de Clermont-Ferrand.

#### **1 - Point sur la géographie des Conseils**

Bien comprendre l'organisation des conseils en architecture est essentiel pour se repérer dans les différents secteurs géographiques et identifier les superpositions possibles entre les acteurs impliqués. Chaque secteur peut avoir des spécificités et des besoins particuliers.

#### **2 - Process du recours à l'Architecte Conseil**

Bien préparer la collaboration pour tirer pleinement parti des compétences de l'architecte-conseil.

#### **3 - Le déroulé de la séance**

Un rôle précis pour chaque participant

#### **4 - L'après séance**

Un suivi post-séance essentiel pour concrétiser les recommandations

#### **5 - Temps d'échanges**

#### **INSCRIPTION OBLIGATOIRE :**

**Victimes de leur succès les Apéros Pros sont maintenant sur inscription : 30 personnes maximum!**

**Lien vers formulaire à compléter >> <https://forms.gle/JszGNvyghF85EPUi8>**

*A toutes fins utiles et motivantes, sachez que comme il s'agit d'un Apéro Pro, après la partie Pro viendra l'Apéro convivial pour prolonger les échanges.*